

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	04 décembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	04 décembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 48 Présents : 35 Votants : 46

Séance du 15 décembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 15 décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Fêtes, à CUDOT, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Anne MIELNIK-MEDDAH, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 13 (dont 11 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)

1. Catherine DECUYPER, pouvoir à Frédérique COLAS
2. Evelyne TRES CARTES, pouvoir à Laurent CHAT
3. Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Sébastien DORA
4. Mohammed BELKAID, pouvoir à Linda GUEDJALI
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Elisabeth LEFEVRE
6. Michèle BARRY, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Jean-Yves MESNY, pouvoir à Richard ZEIGER
8. Eric APFFEL, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
9. Hassan LARIBIA, pouvoir à Kévin AUGÉ
10. Dorothée BRICOUT, pouvoir à Thierry LEAU
11. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
12. Eric GALLOIS, sans pouvoir
13. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026**

FIN/2025/103

**Conseil Communautaire du
15 décembre 2025**

OBJET : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1er janvier 2026 les restes à réaliser.

De plus, le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut, sur autorisation du Conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'ouvrir, dès le 1er janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget principal et sur l'ensemble des budgets annexes, dans la limite des crédits suivants :

I. Budget principal

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation, à hauteur de 120 000,00 € répartis comme suit :

Chapitre	Ouverture anticipée 2026
16*	5 000,00 €
20	15 000,00€
21	50 000,00 €
23	50 000,00 €

*hors emprunt

II. Budget annexe Ordures ménagères

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation, à hauteur de 100 000,00 € répartis comme suit :

Chapitre	Ouverture anticipée 2026
21	100 000,00 €

III. Budget annexe Piscine

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation, à hauteur de 200 000,00 € répartis comme suit :

Chapitre	Ouverture anticipée 2026
20	50 000,00 €
21	150 000,00 €

IV. Budget annexe Aire accueil gens du voyage
Aucune ouverture de crédits d'investissement par anticipation.

V. Budget annexe ZAE
Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation, à hauteur de 40 000,00 € répartis comme suit :

Chapitre	Ouverture anticipée 2026
21	40 000,00 €

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 1^{er} décembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

-AUTORISE l'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, dans les conditions exposées ci-dessus,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "LB".

Laurence MARCHAND